

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **onzième jour de mai 2009**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**09-05-130**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 14 avril et du 27 avril 2009.

ADOPTÉE

**09-05-131**

**Ratification d'une délégation à l'Hommage aux bénévoles du Centre d'action bénévole de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter deux billets pour la soirée et gala Hommage aux bénévoles organisé par le Centre d'Action Bénévole de l'Érable à Plessisville au coût de 20 \$ chacun.

ADOPTÉE

**09-05-132**

**Ratification des chèques, des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 14 avril 2009
  - nos 9CH000643 & 9CH000644 23 989.25 \$
- En date du 16 avril 2009
  - nos 9CH000645 à 9CH000666 109 483.22 \$
- En date du 22 avril 2009
  - nos 9CH000667 à 9CH000670 10 746.46 \$

- En date du 28 avril 2009  
- nos 9CH000671 & 9CH000672 42 437.98 \$

dépôts salaires des périodes 200914 à 200917  
temps supplémentaire des périodes 200914 à 200917

ADOPTÉE

**09-05-133**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition de le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 11 mai 2009  
- nos 9CH000673 à 9CH000808 291 434.71 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 11 mai 2009  
- nos 9CH200011 à 9CH200015 50 223.86 \$

ADOPTÉE

**Dépôt des états comparatifs semestriels** - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**09-05-134**

**Recouvrement de taxes**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages en date du 11 mai 2009 et ci-après mentionnées:

No client	Taxes affaires	Taxes foncières
4710		1 225.01 \$
1793	554.47 \$	8 481.42 \$
4747	788.00 \$	

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organismes** - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville : Baseball mineur & Centre aquatique de l'Érable.

**09-05-135**

**Horaire estival des bureaux**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le changement des heures d'ouverture du bureau de la Ville de Princeville au cours de la période estivale à compter du 31 mai jusqu'au 29 août 2009 selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h  
de 13h30 à 16h30  
le vendredi : de 8 h à 12h30

Est également autorisé le changement des heures d'ouverture des bureaux de l'administration des Loisirs pour la même période selon l'horaire suivant:

du lundi au jeudi : de 8h30 à 11h30  
de 12h30 à 16h30  
le vendredi : de 8h30 à 12h30

QU'un avis public soit diffusé pour informer la population des changements apportés à l'ouverture des heures de bureau de la Ville de Princeville durant la période estivale.

ADOPTÉE

**09-05-136**

**Engagement d'un étudiant – Règlements municipaux et urbanisme**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Nicholas Provencher afin d'effectuer des travaux au service d'urbanisme et à titre d'inspecteur pour l'application des règlements no 10-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau, no 10-03 concernant la circulation et le stationnement, no 10-04 concernant les nuisances et no 10-06 concernant les animaux, pour la période estivale (15 semaines), à raison d'un maximum de 32 ½ heures par semaine, au salaire horaire de 11.00 \$;

Il est également résolu que Monsieur Nicholas Provencher soit autorisé à délivrer un constat d'infraction à toute personne contrevenant aux dispositions des règlements susmentionnés.

ADOPTÉE

**09-05-137**

**Engagement d'un étudiant – Programme Emploi d'Été – Service incendie**

ATTENDU QUE le service incendie désire se prévaloir des services d'un étudiant pour la saison estivale dans le cadre du Programme Emploi d'Été du Gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche de Monsieur Shayne Sévigny, étudiant, pour effectuer du travail en prévention incendie;

QUE Shayne Sévigny soit engagé du 31 mai au 4 juillet 2009 selon l'horaire régulier du service soit 35 heures par semaine au salaire horaire de 15.61 \$.

ADOPTÉE

**09-05-138**

**Système de surveillance**

ATTENDU les problèmes de vandalisme sur différents sites publics;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de retenir les services de Auger BC Sécurité inc. pour l'installation de systèmes de surveillance extérieure à la Bibliothèque Madeleine-Bélanger, au Garage municipal et au Parc Multisports le tout pour un montant approximatif de 13 500 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**Assemblée générale GROBEC** – Classé

**États financiers 2008 de l'OMH** – Déposé

09-05-139

**Ambulance St-Jean – Div. 783 Princeville**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisme Ambulance St-Jean, une subvention de 500 \$ afin de leur permettre de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui aura lieu le samedi 19 septembre 2009.

ADOPTÉE

09-05-140

**Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'inscription d'un quatuor pour le Tournoi de golf bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, vendredi 5 juin au coût de 340.00 \$ pour 4 billets.

ADOPTÉE

09-05-141

**Fondation Québécoise du Cancer**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fondation Québécoise du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer à la Fondation québécoise du cancer, un montant de 250 \$, pour la campagne de financement 2009.

ADOPTÉE

09-05-142

**Vente de terrains résidentiels – 260-270 Lecours**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Martin Lizotte ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-188 (270 Lecours) et le lot 247-1-189 (260 Lecours) pour le prix de 18 670.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-05-143

**Vente d'un terrain résidentiel – 25 Lecomte**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Mario Juairé ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-175 (25 Lecomte) et pour le prix de 24 975.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-05-144

**Demande de dérogation mineure - Bertrand Bouffard et Monique Blier**

ATTENDU QUE cette résidence est existante depuis 1995;

ATTENDU QUE la superficie servant de rangement en façade est minime;

ATTENDU QUE la piscine serait conforme s'il n'y aurait pas de fondation sous le patio;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 34, rue Bernier, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Bouffard et Madame Blier afin de régulariser l'implantation dans la cour avant de la section de rangement avec une marge avant de 6,95 mètres au lieu de 7,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,55 mètre et de régulariser l'implantation de la piscine avec une marge de 1,30 mètres au lieu de 1,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,20 mètre p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-05-145**

**Demande de dérogation mineure - Restaurant Fernand Labbé inc.**

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté a pour but de rendre plus fonctionnel le comptoir laitier et la cuisine;

ATTENDU QUE la visibilité pour les propriétés voisines n'est pas affectée par cet agrandissement ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 77, Boul. Baril Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par le restaurant Fernand Labbé inc. afin de permettre l'agrandissement de ce bâtiment commercial avec une marge avant de 4,25 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui représente une dérogation de 3,25 mètres pour la marge avant p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-05-146**

**Approbation selon le PIIA No 2005-95 de son plan de construction pour une résidence sur la rue Lecomte**

ATTENDU QU'UNE demande de permis dans cette zone doit être étudiée par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce projet doit répondre aux objectifs du PIIA 2005-95;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver le plan déposé par Monsieur Juaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil accepte le projet de construction présenté par Monsieur Mario Juaire car ce projet rencontre les objectifs des articles suivants du PIIA 2005-95:

- article 3.1.1 - Le design utilise des matériaux nobles.
- article 3.1.2 - Le style de cette résidence se démarque des constructions conventionnelles.
- article 4.1.2 - Les matériaux utilisés respectent les critères demandés.

ADOPTÉE

09-05-147

**Soumissions pour l'aménagement d'un parc de Jeux d'eau**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour l'aménagement d'un parc jeux d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tessier Récréo-Parc, au montant de 58 296,25 \$ toutes taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée par le Pacte Rural de la MRC de l'Érable pour un montant de 50 000 \$ et pour le reste par le fonds des activités financières.

ADOPTÉE

**10<sup>e</sup> Groupe Scout St-Eusèbe** - Remerciements

09-05-148

**Régie des alcools, des courses et des jeux**

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation municipale ou de zonage;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ne pas s'opposer à la demande présentée par le restaurant à la Maison chez France pour l'obtention d'un permis de vente d'alcool.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

09-05-149

**Levée de la séance**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière

